



Dans ce numéro

Au Mali

- La coopération décentralisée Kayes-Evry Centre Essonne : dynamique de quartiers et gouvernance locale pour l'assainissement

Au Bénin

- Un système innovant pour provisionner des budgets communaux de renouvellement des équipements

Au Soudan

- L'approvisionnement des quartiers périphériques de Khartoum en question

éditorial

Relayer les initiatives locales pour pérenniser les services de base

Le service de l'eau, et davantage encore celui de l'assainissement, ne peuvent se concevoir et devenir pérennes sans comprendre les volontés, les potentialités locales existantes. Un appui extérieur sera d'autant plus efficace qu'il accompagnera l'essor de la compétence locale et la mettra en relation avec des ensembles plus larges, (départements, régions, Etats).

Ainsi la communauté d'agglomération Evry Centre-Essonne, partenaire de la commune de Kayes au Mali, est passée du *faire pour* à un appui à la maîtrise d'ouvrage, particulièrement lisible dans les procédures de transfert et de gestion des fonds mobilisés. Le transit direct des fonds du Trésor public français (paierie de l'agglomération Evry Centre Essonne) au Trésor public malien (paierie de Kayes) sur un compte

annexe, est la reconnaissance et la preuve qu'un renforcement du fonctionnement municipal est engagé.

L'utilisation de ces fonds dépasse le strict cadre de l'eau potable. Ils participent à la protection de l'environnement et au développement économique en mobilisant d'autres acteurs tels que les collectivités locales du cercle et de la région, les services régionaux déconcentrés, les bureaux d'études, etc. La démarche initiée participe à la reconnaissance étendue aux niveaux régional et national des initiatives prises à Kayes.

De même au Bénin l'association ID, en partenariat avec le Sedif, aide les communes à se doter de services techniques en prenant dégressivement en charge le salaire de ses agents et en appuyant à l'échelle communale la mutualisa-

tion des provisions budgétaires nécessaires au renouvellement des équipements. Pour la plupart des systèmes d'alimentation en eau, les mairies ont retenu le modèle d'affermage ; l'appui extérieur se concentre maintenant sur la professionnalisation des acteurs tant du côté de la mairie que de celui de l'exploitant (mise en place d'un suivi technique et financier de l'exploitation, ajustement des contrats, suivi du patrimoine, suivi de la ressource, etc.).

Reconnaître les capacités locales, respecter et renforcer les cadres techniques et organisationnels existants permettra la pérennisation souhaitée par tous des services d'eau et d'assainissement. ●

Pierre Marie Grondin,
directeur du ps-Eau

Des nouvelles de l'association

● Le suivi du service de l'eau: une première conférence électronique fructueuse

Du 7 au 15 mars dernier, la plateforme d'échange sur le suivi des services de l'eau a animé sa première conférence électronique. Réunissant 240 participants, cette conférence a recueilli près de 100 contributions fournies par des participants localisés dans 14 pays différents. Un consensus s'est dégagé autour de l'idée qu'un suivi rigoureux améliore réellement les performances des services d'eau, à condition que ledit suivi soit assuré par des professionnels de la gestion des infrastructures d'eau ; que les procédures de suivi soient adaptées aux types d'infrastructures, de gestion, et aux conditions locales ; que la légitimité de l'opérateur soit reconnue par l'Etat ; que l'opérateur reçoive le soutien effectif de l'autorité contractante et de l'Etat et que les recommandations de l'opérateur soient mises en œuvre. La prochaine conférence électronique de la plateforme aura lieu courant mai. Pour rejoindre la plateforme et participer aux débats, ou consulter les contributions et la synthèse de la première conférence, rendez-vous sur www.reseaux-aep.org.

Contacts

- Denis Desille, pS-Eau, desille@pseau.org
- Daniel Faggianelli, Acqua-OING, daniel.faggianelli@wanadoo.fr

● Antenne pS-Eau Lyon-Méditerranée : un nouvel espace ouvert aux acteurs du Sud-Est

Le 19 janvier dernier, une première rencontre entre acteurs du Sud-Est engagés dans le domaine de la coopération internationale en eau et assainissement s'est déroulée dans les locaux de l'antenne Lyon-Méditerranée du pS-Eau à Lyon. Objectif de la rencontre : formaliser un groupe ressource d'acteurs du Sud-Est investis aux côtés de l'antenne pour accompagner son développement, guider ses orientations et éclairer ses stratégies d'actions. Parmi les premières pistes de travail dégagées : l'appui-conseil auprès des porteurs de projets, le recensement des acteurs et des actions, l'analyse de leur efficacité, l'éducation au développement dans les collectivités du Nord. Ce groupe d'acteurs se veut avant tout un réseau ouvert à toute association, ONG, collectivité locale, fondation qui souhaiteraient s'associer à cette démarche.

Contact

Philippe Mouton, Antenne Lyon Méditerranée du pS-Eau
mouton@pseau.org • T. +33 (0)4 26 28 27 91

AVIS DE DÉCÈS

Chers amis,

Nous avons appris avec peine le décès de M. Bernard Porque, survenu brutalement en mars dernier. Dans le cadre de ses activités professionnelles au sein de Eau de Paris, puis par son engagement associatif au sein de Eau Lambda et du pS-Eau, Bernard Porque a témoigné de son attachement à la résolution concrète des problèmes de l'eau dans le monde, au Mali en particulier.

Dans ce moment difficile, l'équipe et les membres du conseil d'administration du pS-Eau s'associent pour transmettre à ses proches, ainsi qu'à tous les membres de l'association Eau Lambda qu'il a animée, ce message de condoléances et d'hommage.

Sommaire

AU MALI

3. Coopération Kayes-Evry Centre-Essonne
La gouvernance locale face aux besoins en assainissement urbain

AU BÉNIN

8. Maîtrise d'ouvrage communale
Mutualiser les provisions budgétaires pour le renouvellement des équipements

AU SOUDAN

11. L'approvisionnement des quartiers périphériques de Khartoum
Disparité d'accès et diversité des modes de gestion

14. LES INFOS DU PS-EAU

Contribuer à la Lettre

La lettre du pS-Eau est un outil collaboratif. N'hésitez pas à proposer des articles à l'équipe de rédaction pour valoriser vos expériences, diffuser les enseignements de vos programmes d'action et lancer des réflexions sur des thématiques liées au secteur de l'eau et de l'assainissement.

S'abonner

Pour recevoir *la Lettre du pS-Eau* et toutes les informations que nous diffusons par courrier électronique (publications, invitation à des rencontres, appels à projets, offres de formation et d'emploi, etc.), transmettez-nous vos coordonnées.

Contact : Céline Noblot • noblot@pseau.org

Coopération décentralisée Kayes-Evry Centre Essonne

La gouvernance locale face aux besoins en assainissement urbain

En 1990, la commune de Kayes et la communauté d'agglomération Evry Centre Essonne s'engageaient dans un jumelage coopération développement. En 20 ans, cette coopération a connu des évolutions significatives quant à sa méthode et à son mode de fonctionnement. Elle a su, au fil des années, créer une dynamique de renforcement de la gouvernance locale à Kayes et d'éducation à la citoyenneté internationale sur l'agglomération francilienne.

Dans le cadre du jumelage qui lie les communes de Kayes (120 000 habitants sur 6 quartiers) et l'agglomération Evry Centre-Essonne (qui compte 6 communes et 116 400 habitants), les différents programmes de coopération qui se sont succédé depuis 20 ans ont toujours été basés sur deux thématiques principales :

- le renforcement de la compréhension mutuelle des communautés d'Evry Centre Essonne, avec un axe important de lutte contre le racisme ;

- l'amélioration des conditions de vie des Kayésiens par le renforcement des compétences municipales, l'émergence d'une société civile actrice de son développement et la réalisation de projets dans le domaine de l'ingénierie urbaine.

Les axes structurants du partenariat ont globalement peu varié au cours du temps, mais ils se sont progressivement clarifiés et affirmés grâce à l'expérience accumulée, à l'utilisation d'outils de pilotage stratégique et à un fort soutien poli-

tique fondé sur des objectifs de résultat.

La communauté d'agglomération Evry Centre Essonne (CAECE) est passée d'un positionnement de « faire pour » à celui d'accompagnement de la commune de Kayes, plus compatible avec une démarche d'appui à la maîtrise d'ouvrage. Sur son territoire, elle a su mobiliser les acteurs en appui aux acteurs locaux kayésiens et développer une démarche d'éducation à la citoyenneté internationale.

Depuis 1990, la volonté de l'agglomération d'Evry de contribuer au renforcement de la commune de Kayes n'a fait que s'affirmer. Les facteurs qui ont contribué à renforcer cette volonté reposent en partie sur l'évolution des contextes, au Mali (démocratisation, décentralisation, désenclavement, multiplication des intervenants, etc.) comme en France (loi régissant la coopération décentralisée, orientations techniques et financières du ministère des Affaires étrangères et européennes) ainsi que sur la composition de l'équipe technique de mise en



Zone du quartier Plateau avant les aménagements.

œuvre de la coopération. Sur deux décennies, le partenariat a parcouru quatre périodes.

Entre 1990 et 1992, le jumelage s'est d'abord concrétisé par la signature du protocole de coopération, l'identification des actions et la mise en place de l'équipe opérationnelle (deux chargés de mission, un à Kayes, recruté au sein de l'association Coopération-développement agglomération nouvelle d'Evry (CDANE), et l'autre à Evry).

Jusqu'en 1997, via le CDANE, de nombreux projets seront directe-

ment réalisés par l'Agglomération : construction de murettes anti-érosives, de caniveaux, ramassage d'ordures ménagères, collecteurs d'eaux pluviales, un premier programme « puisards », la formation d'élus et de techniciens, création de la Maison du jumelage, sont les acquis d'une première phase de la coopération. Le jumelage est ainsi reconnu et un important travail de mobilisation est mené en direction de partenaires financiers potentiels. L'association Les amis de Kayes est créée durant cette période, pour

Un circuit financier novateur

L'évaluation réalisée en 2002 met l'accent sur la contradiction entre l'appui à la maîtrise d'ouvrage et l'absence de gestion par la commune de Kayes des financements de la coopération.

En 2005, un compte spécifique est créé à la Trésorerie de Kayes. Dorénavant, les fonds transitent directement du Trésor public français (paierie de l'Agglomération) au Trésor public malien (paierie de Kayes) sur un compte annexe de la mairie spécialement ouvert dans une banque commerciale. Le maire est l'ordonnateur et les dépenses sont exécutées par le trésorier payeur malien. Des conventions entre la communauté d'agglomération Evry Centre Essonne et la commune de Kayes précisent l'affectation des fonds. Depuis 2005, près de 250 000 € ont transité par ce compte annexe.

porter des actions en France et au Mali en lien avec les migrants maliens, en complémentarité et indépendamment de celles menées par l'agglomération.

La maîtrise d'ouvrage au cœur du partenariat

C'est à partir de 1998 que des tensions importantes apparaissent entre Kayes et Evry. Un premier bilan critique des actions entreprises entraîne, après deux années de transition, un renforcement de l'appui à la maîtrise d'ouvrage communale. La méthode de coopération connaît alors une évolution notable.

Une programmation participative rend plus lisible la stratégie adoptée et conforte la coopération, l'implication des élus d'Evry et de Kayes s'affirme, deux évaluations externes (2002 et 2007) conduisent à un document de capitalisation (2008/2009), un système de financement direct est créé entre l'Agglomération et la commune de Kayes, des échanges Sud-Sud voient le jour, l'expertise locale est renforcée, le mode d'information sur les projets menés s'améliore grâce à l'édition d'un journal, *Agglocoopération*, et la création d'un site Internet.

Les nombreux projets menés à Kayes dans les années 1990

avaient certes permis une amélioration significative des conditions de vie des habitants, mais leur appropriation par les autorités municipales n'avait pas été satisfaisante. Leur impact sur le long terme en a été fortement diminué. La réflexion engagée autour de ce constat a permis aux deux partenaires de positionner la coopération sur deux axes précis : le renforcement du fonctionnement municipal et l'appui aux dynamiques de quartiers.

La commune de Kayes est dorénavant dotée d'une équipe dirigeante (un secrétaire général et quatre directeurs de service) disposant de compétences et d'outils d'aide à la décision appropriés (base de données et outil cartographique). Cette évolution a permis une réelle appropriation des projets par l'équipe municipale grâce à un meilleur positionnement tout au long de chaque phase du processus : conception, contractualisation, mise en œuvre, financement et suivi.

Enfin, un partenariat s'est engagé avec les populations grâce aux structures de concertation de quartier qui ont été renforcées. Les six comités de développement de quartiers sont aujourd'hui des structures incontournables qui participent de manière active au développement de la ville. Le financement européen obtenu par la com-



Programme Solidarité Eau

Pour assainir efficacement, le projet a concerné toutes les concessions de plusieurs rues pilotes

Le projet Puisards

Une interaction entre comités de quartiers et services municipaux

En 2004, le projet Puisards était lancé par la mairie de Kayes pour lutter contre l'insalubrité publique. Elaboré par les services techniques de la mairie et soutenu par la communauté d'agglomération Evry Centre Essonne, ce projet a reçu le soutien financier du fonds social de développement de l'ambassade de France à Bamako. Il visait la construction d'ouvrages d'assainissement autonomes individuels. Facteur innovant, ce projet abordait le problème de l'assainissement des eaux usées en intéressant toutes les concessions d'une même rue. Les comités de développement de quartiers (CDQ) ont joué le rôle de maître d'œuvre social du projet en menant notamment des actions de sensibilisation auprès des bénéficiaires.

Ce travail en commun entre CDQ et services municipaux a nécessité un véritable apprentissage réciproque, obligeant de ce fait à rallonger les délais de réalisation. Les objectifs initiaux de construction des puisards (355 réalisés sur 627 prévus) n'ont ainsi pu être atteints. L'objectif de mobiliser autour d'un projet, de sa conception à son suivi post-réalisation, élus locaux, services municipaux, structures de quartiers et entreprises, a par contre été totalement atteint. L'expérience accumulée permet aujourd'hui à la commune de Kayes de développer des projets de plus grande ampleur sur son territoire.

mune de Kayes dans le cadre du programme PARAD¹ a contribué de manière très positive à améliorer leur fonctionnement et leur positionnement. Les échanges avec d'autres structures équivalentes, au Sud mais aussi au Nord (au même titre que les techniciens et élus municipaux) les ont convaincus de l'importance de leur rôle au sein de leur quartier. Cette dynamique est dorénavant totalement intégrée à la politique municipale kayésienne.

La réalisation d'un projet ne devient plus de ce fait une fin en soi ; il s'agit aussi de vérifier la pertinence de la démarche et d'analyser les modes de fonctionnement des principaux acteurs. Le positionnement de la commune de Kayes et son rôle d'animateur du développement de son territoire en sont renforcés. Cela favorise sa capacité à gérer des projets d'importance, en lien avec ses populations. Il en est ainsi

¹ Programme d'appui à la réforme administrative et à la décentralisation

notamment d'un ambitieux programme d'assainissement.

La ville de Kayes, comme beaucoup d'autres villes du Mali, est confrontée à d'importants problèmes d'assainissement. La croissance démographique et les difficultés pour la municipalité à mettre en place une infrastructure appropriée créent des problèmes majeurs en matière d'évacuation des eaux usées et pluviales et de collecte des déchets solides.

La coopération décentralisée entre la commune de Kayes et la communauté d'agglomération Evry Centre Essonne a été à l'origine de nombreux projets d'assainissement et de lutte contre l'érosion : mise en place d'un GIE (groupement d'intérêt économique) de collecte des ordures, renforcement en matériel des services techniques, réhabilitation des collecteurs et caniveaux, construction de barrages en gabions et de murettes antiérosives, programme de sensibilisation des populations.

Au départ, la communauté d'agglomération était fortement impliquée dans la mise en œuvre de ces projets, mais l'évolution de son appui a favorisé le positionnement de la commune de Kayes dans son rôle de maître d'ouvrage. La conception et la conduite d'un projet de réalisation de puisards familiaux s'étaient inscrites dans cette évolution.

Penser les aménagements de manière globale : réseau d'assainissement collectif et voirie

Suite aux échanges entre les villes de Kayes, de Mopti, de Bamako (commune III) et de Saint-Louis (au Sénégal), les services techniques municipaux (STM) de Kayes ont engagé une réflexion sur l'aménagement global de plusieurs rues à Kayes. Disposant d'une expérience dans la réalisation de puisards sur la globalité d'une rue

(démarche de rues cibles), les STM, grâce à ces échanges Sud-Sud, se sont aussi positionnés sur la réalisation de mini-égouts et de pavage de voiries.

C'est avec l'appui de l'Ong Aquassistance et le soutien de la Société des eaux de l'Essonne qu'une étude technique de faisabilité d'un réseau de mini-égout sur le quartier Kayes N'Di a été réalisée, validant la possibilité de ce type d'équipement et confirmant la nécessité de penser de manière globale l'aménagement des rues concernées.

C'est ainsi qu'un projet de lutte contre l'insalubrité et la pauvreté

Les futures réalisations

A Kayes N'Di	Au Plateau
6 rues aménagées	10 rues aménagées
1 650 m de voirie	1 680 m de voirie
53 concessions	121 concessions
1 000 habitants	1800 habitants

A l'instar de cette concession test à Kayes N'di, ce sont 174 concessions qui seront équipées dans le cadre du projet.



urbaine a été proposé par les services techniques de la ville, en lien avec les structures de concertation des quartiers concernés. Seize rues seront aménagées à Kayes N'Di et Plateau, deux quartiers de la ville : pavage, réseau de drainage adapté (rues caniveaux ou collecteurs), construction d'ouvrages autonomes d'assainissement (puisards et réseau de mini-égout). Les facteurs innovants de ce projet reposent sur :

- la démarche participative : implication de l'ensemble des acteurs concernés dans la mise en œuvre et le suivi des réalisations (dont les comités de développement de quartier) ;
- le renforcement de ces structures ;
- la dimension technique : installation des puisards à l'intérieur des concessions, construction pour la première fois à Kayes d'un système semi-collectif de traitement



Réunion de quartier à Kayes N'di à l'occasion d'une mission d'expertise des partenaires essonniers.

des eaux usées et de caniveaux couverts.

Une zone test a été sélectionnée sur le quartier Kayes N'Di, comprenant deux rues (75 et 71), comprises entre les rues 30 et 10, et les voies perpendiculaires. Le projet prévoit la mise en place d'une fosse septique toutes eaux au niveau de chaque concession afin de raccorder tous les effluents générés à son niveau (toilettes, lavoir, douche).

Chaque fosse sera reliée au réseau implanté sous domaine public, équipé des ouvrages de raccordements et de protection adaptée. Une canalisation standard à faible diamètre sera mise en place de part et d'autre de chacune des rues. Au débouché du réseau, une zone en bord de fleuve sera aménagée pour recevoir les effluents.

Des mesures de charge polluante seront réalisées afin de définir le dimensionnement de l'unité de traitement. Un procédé simple de dépollution sera étudié (lagunage naturel ou lits plantés de roseaux).

Convaincre par l'exemple

Conformément aux recommandations d'Aquassistance, un traitement global de la zone test est proposé. Outre l'assainissement des eaux usées, les déchets solides, les eaux pluviales ainsi que la voirie (pavage des rues) sont pris en compte dans le projet. Cet aménagement doit constituer une référence pour la population, créer des attentes (envie de répliquer le projet aux rues adjacentes) et susciter une dynamique

pour l'amélioration des conditions de vie locale.

La réalisation du projet et la bonne utilisation des infrastructures proposées devront également permettre une diminution du risque environnemental, grâce à :

- l'amélioration des toilettes avec l'absence d'échanges directs au niveau des matières fécales (évacuation rapide vers la fosse toutes eaux) ;
- la réduction des nuisances olfactives ;
- la canalisation des rejets des habitations (suppression des rejets d'eau dans les rues, suppression des eaux stagnantes putrides...) ;
- la canalisation du rejet dans des failles inaccessibles, dans l'attente de la réalisation d'un dispositif de traitement. Il est même probable que, compte tenu des faibles

volumes en jeu, l'infiltration soit totale et que le rejet dans le fleuve Sénégal soit nul ou très faible. En tout état de cause, même en cas de rejet, le taux de dilution serait très élevé et le risque d'altération du milieu récepteur nul ;

- la réduction de la matière dans les fosses toutes eaux liée à l'activité biologique naturelle qui se développera et qui limitera la fréquence des opérations de vidange. Dans un premier temps, une vidange est prévue tous les 3 ans, délai qui pourra être diminué en fonction du retour d'expérience ;
- l'encadrement et le contrôle des opérations de vidange par les services techniques municipaux renforceront la sensibilité des populations à l'assainissement ;
- la volonté de mettre en place une unité de traitement des déchets

permettra de les tracer et d'éviter de les voir disséminer en divers points. La définition des conditions d'utilisation et de périmètre d'épandage améliorera la situation actuelle.

Compte tenu de l'importance du projet, une concession test a été choisie à Kayes N'Di afin d'accueillir l'ensemble des équipements. Après la visite de 9 concessions (proches du fleuve) par les services techniques municipaux et les comités de quartiers, le choix s'est porté sur la concession n° 18 de la rue 75. Les travaux ont consisté en la construction d'un lavoir, d'une toilette-douche, d'une fosse toutes eaux et d'un puisard (dans l'attente de la mise en œuvre du réseau). La réalisation a confirmé les choix techniques. Fortement appréciée par les habitants de la concession, elle a aussi engendré une adhésion des populations de la zone au projet.

Ces travaux spécifiques ont été vérifiés lors de la mise en eau de la fosse (étanchéité de la fosse pour ne pas polluer la nappe phréatique, qualité des raccordements, décantation efficace, qualité de l'eau de rejet). En février 2010, un

contrôle du système par Aquassistance a permis de corriger quelques erreurs de conception et de construction.

Au plateau, compte tenu des caractéristiques de ce quartier, une démarche plus traditionnelle sera appliquée. Au même titre que Kayes N'Di, une approche globale d'aménagement est toutefois prévue : pavage de la rue principale 115 et de 9 rues transversales (rues paires de 118 à 142) ; réalisation de caniveaux (avec dalots au niveau des concessions et dalles de traversée) en deux voies sur les cotés de chaque rue concernée ; construction de 100 ouvrages d'assainissement autonomes (puisards) et de 100 aires de lavage au niveau des concessions des rues aménagées.

Ce projet participera aussi à renforcer la coordination, l'implication et la capacité des différents acteurs dans le cadre de l'assainissement de la ville de Kayes. Il vise de plus une dimension économique par la création d'emplois autour de l'assainissement urbain.

Ce renforcement est un élément important du projet. Les structures

de concertation de quartier qui ont participé à la conception du projet, seront formées dans leur prérogative de maîtrise d'œuvre sociale et de suivi du projet, et participeront au recrutement des opérateurs. Des formations techniques relatives aux minis égouts et aux puisards sont proposées aux membres des CDQ concernés.

Un nouvel outil : l'Agence de développement municipal de Kayes

Des équipements viendront renforcer les acteurs locaux (GIE, associations) dans le cadre de leurs activités d'assainissement. Des formations aux techniques de pavage et d'entretien des ouvrages seront réalisées.

Un plan média d'information et de communication permettra de développer la sensibilisation mais aussi l'implication des populations en faveur de la salubrité urbaine.

Enfin, la commune de Kayes sera renforcée dans ses capacités de suivi et d'animation par la création d'une Agence de développement municipal.

Les différentes problématiques de développement urbain auxquelles la commune de Kayes est confrontée dépassent le cadre strict de ses frontières. La protection de l'environnement (dont bien entendu l'assainissement), le développement économique (la promotion de l'artisanat notamment), l'intercommunalité ou encore le développement touristique, nécessitent d'élargir la réflexion en mobilisant d'autres acteurs de développement : collectivités locales du cercle et de la région, services régionaux déconcentrés, personnes ressources (experts, universitaires), groupements de professionnels, représentants de la société civile (dont les structures de concertation de quartiers) et des mouvements associatifs.

Issue d'une réflexion menée avec l'Agence de développement communal de Saint-Louis du Sénégal, l'Agence de développement municipal de Kayes aura pour objectif de favoriser un dialogue élargi entre ses différents niveaux d'acteurs. Elle permettra de mener une démarche de concertation participative en faveur du développement de la ville. Plus spécifiquement, l'Agence sera un lieu de réflexion commune, d'expression pour les initiatives locales en faveur du développement urbain, d'aide à la définition de politiques de développement urbain, de suivi évaluation de la mise en œuvre de ses politiques, et de ressources au travers de la capitalisation et de la communication.

A terme, la mise en place de cette structure vise à favoriser la reconnaissance de la commune, chef lieu du cercle et capitale régionale, comme pôle de développement du territoire du cercle et de la région de Kayes. Une démarche qui s'inscrit logiquement dans l'appui apporté depuis 20 ans dans le cadre de la coopération décentralisée entre Kayes et Evry Centre Essonne.

Contacts

- Jean-François Mangelaire, Communauté d'agglomération Evry Centre Essonne
. cooperation.decentralisee@agglo-evry.fr
. www.agglo-evry.fr
- Zoumana Diawara
Ville de Kayes – direction des services techniques
. zoumanad20012001@yahoo.fr
- Moussa Bah, CAECE au Mali,
agglo.evry-kayes@sotelma.net.ml

Répartition budgétaire du projet

Le montant total du projet s'élève à 714 000 € divisé comme suit :

- voirie :	272 000 €
- assainissement :	274 000 €
- accompagnement et capitalisation :	111 000 €
- imprévus :	57 000 €

Répartition des financements

- Commune de Kayes/populations :	48 000 €	7 %
- CA Evry Centre Essonne :	83 000 €	12 %
- Agence Française de Développement :	450 000 €	63 %
- Agence de l'eau Seine-Normandie :	117 000 €	16 %
- Aquassistance (valorisation des missions d'expertise)	15 000 €	2 %

Mutualiser les provisions budgétaires pour le renouvellement des équipements

Depuis 2006, l'Ong Initiative Développement (ID) renforce la maîtrise d'ouvrage des communes de Toffo et Zè, dans le département de l'Atlantique au Bénin, avec l'aide d'un financement Facilité eau de l'UE. Ce projet a été conçu en partenariat avec le Sedif¹, France volontariat, la ville de Paris, ainsi que la ville de Bessancourt, jumelée avec la commune de Zè.



Au Bénin, la décentralisation a débuté en 2006 avec l'élection des premières équipes municipales. L'eau et l'assainissement ont été parmi les premières compétences transférées aux communes, très peu expérimentées et qui ne maîtrisaient ni les principes de la maîtrise d'ouvrage, ni les textes réglementaires régissant le secteur.

¹ Syndicat des eaux d'Ile-de-France

Après avoir ciblé le secteur de l'accès à l'eau lors de l'élaboration de leurs plans de développement communaux, ces jeunes communes ont donc sollicité ID. L'appui fourni par l'Ong aux communes a ainsi porté sur l'amélioration de la desserte en eau des populations et sur l'organisation d'une gestion durable des installations d'AEP. Ce faisant, dans un contexte de réorganisation et de professionnalisation de la gestion des réseaux AEP

bénois par la direction générale de l'Eau, ID a également facilité l'ajustement de ce projet communal aux directives nationales.

Le premier volet a consisté pour ID à aider la Mairie à constituer un inventaire du patrimoine hydraulique dont elle a la charge afin de lister les investissements prioritaires. Hormis la réhabilitation des AEP villageoises existantes, le projet a augmenté le nombre de points d'eau à la disposition des usagers, soit par l'extension des réseaux existants, soit par la construction de nouveaux équipements à partir des forages existants.

Ainsi, plus de 200 nouveaux points d'eau, principalement des bornes-fontaines (une borne-fontaine comptant pour 2 équivalents points d'eau) profitent désormais à plus de 50 000 personnes. De plus, suite à une campagne d'analyse de l'eau, ID a proposé d'équiper 6 réseaux avec des doseurs volumétriques de chlore. Ces pompes doseuses, qui fonctionnent sans énergie électrique, constituent une expérience pilote au Bénin, où

les réseaux ruraux ne sont généralement pas chlorés.

Toutes ces réalisations ont été le support d'un premier travail de renforcement de la maîtrise d'ouvrage communale. Les différents chantiers ont été préparés, contrôlés et réalisés par des entreprises et bureaux d'étude béninois, dans le respect du code des marchés publics.

Vers de nouveaux modèles de gestion communale

Il a donc fallu former la cellule de passation des marchés, pour aboutir à des sélections impartiales, et former les services techniques des deux municipalités à la constitution des dossiers d'appels d'offres et à la contractualisation avec les sociétés retenues.

Au démarrage du projet, les communes ne disposaient pas de services techniques. ID a donc participé au recrutement de techniciens et doté les mairies de moyens en prenant dégressivement en charge le salaire de ces agents.



pS-Eau

La redevance au budget communal et la redevance de renouvellement

Les gestionnaires des réseaux doivent verser 2 redevances :

- la redevance renouvellement et extension, destinée à renouveler les équipements de production et à construire de nouvelles bornes-fontaines ou une extension de réseaux ;
- la redevance au budget communal, pour permettre à la Mairie de jouer son rôle de maître d'ouvrage.

La redevance renouvellement est fixée par la Mairie, sur la base des besoins de chaque AEP. Quant à la redevance au budget communal, le montant est proposé par le soumissionnaire, dans sa réponse à l'appel d'offres, sur la base de son compte d'exploitation prévisionnel.

La redevance renouvellement varie de 40 à 130 FCFA/m³ produits, selon les contrats ; et la plupart des contrats sont à 85 FCFA/m³ produits. La redevance au budget communal varie de 10 à 126 FCFA/m³ produits, avec une majorité des contrats à 60 FCFA/m³ produits.

Exemple de recettes

En 2010, les redevances perçues par la mairie de Zè s'élèvent à :

- redevances renouvellement = 2 924 420 Fcfa
- redevance budget communal = 3 041 666 Fcfa

Depuis 2010, les coûts des services techniques sont totalement assumés par les communes.

Le renforcement de la maîtrise d'ouvrage des mairies s'est aussi traduit par la création de Cellules Communales de l'Eau (CCE), cadre de concertation rassemblant des élus, un représentant du service départemental de l'eau, le chef du service technique, ainsi que les ONG intervenant dans le secteur eau et assainissement sur les deux communes. La CCE a pour fonction de débattre de tous les problèmes relatifs à l'eau et à l'assainissement afin d'aboutir à des décisions exécutoires. La CCE de Toffo a ainsi décidé de l'ouverture d'un compte unique pour le versement des redevances extension et renouvellement des réseaux AEP.

Le maître d'ouvrage des réseaux ayant pour responsabilité d'organiser la gestion de son service public, le projet a commencé par définir les modèles de gestion (affermage, délégation à une association...) autorisés sur le territoire communal. Les systèmes AEP étaient jusque là gérés par des associations d'usagers de l'eau (AUE), de façon souvent peu transparentes ; l'évolution vers de nouveaux modèles de gestion a nécessité un important travail de communication auprès des usagers.

Pour la plupart des systèmes d'alimentation en eau, les mairies ont retenu le modèle d'affermage. ID les a alors aidées à constituer des lots, à élaborer les appels d'offres et les clauses des contrats. En janvier 2011, 80 % des gestionnaires des réseaux AEP sont sous contrat avec la Mairie.

Certains appels d'offres demeurent cependant infructueux pour l'instant, et tous les réseaux ne sont pas encore sous contrat. Il reste donc une marge de progression car le volume total produit par exemple sur la commune de Zé est de l'ordre de 76 000 m³ par an,

soit un potentiel de redevance de 5 800 000 FCFA pour la redevance de renouvellement et de 6 000 000 FCFA pour la redevance au budget communal. Si l'on considère que le coût salarial du chef du service technique est de 1 700 000 CFA/an, la redevance au budget communal couvre largement sa prise en charge ainsi que le coût d'un suivi technique et financier externe des réseaux.

Les redevances de renouvellement permettraient chaque année l'achat d'un nouveau groupe électrogène ou de deux pompes immergées. Comme le réseau électrique national s'étend progressivement, les besoins en renouvellement de groupe seront par ailleurs de moins en moins importants.

Gérer un réseau d'AEP : une compétence qui s'acquiert

La loi béninoise contraint les mairies à l'unicité de compte, c'est-à-dire qu'en théorie, il faudrait que les redevances renouvellement soient également versées au budget communal. Le budget de la Mairie étant géré par le receveur-percepteur de la Mairie, se pose la question de la mobilisation de l'épargne de renouvellement en cas d'urgence. Face à cette contrainte, la mairie de Toffo a choisi d'ouvrir un compte spécifique dans une caisse d'épargne (CLCAM), alors que la mairie de Zè verse les redevances de renouvellement au budget communal et doit ainsi prévoir, chaque année, que l'épargne dédiée à la maintenance des équipements puisse être mobilisée en cas de besoin sur le budget prévisionnel annuel. Dans les deux cas, les redevances de renouvellement sont mutualisées sur un compte commun et ne sont pas fléchées sur un réseau spécifique.

Après les premiers mois d'exploitation des installations par des



Une deuxième phase du projet s'attachera à la professionnalisation des acteurs : suivi technique et financier de l'exploitation, ajustement des contrats, suivi du patrimoine et de la ressource, etc.

fermiers, la mairie de Zè est satisfaite du modèle d'affermage. La régularité du service s'est améliorée et cette activité alimente son budget communal. L'avis de la mairie de Toffo est plus mitigé car elle rencontre des difficultés pour faire appliquer les clauses des contrats d'affermage.

L'absence de suivi des indicateurs de fonctionnement des installations témoigne ainsi d'une part du manque de connaissance du métier d'exploitation et de gestion

d'un réseau AEP. D'autre part, le transfert de gestion de l'AUE au fermier s'effectue généralement en douceur car les usagers et les structures d'intermédiation sociale y ont été préparés en amont par la Mairie. Ce transfert a également été facilité par la reprise du personnel (chef de centre chargé du pompage et fontainiers). Pour l'instant les fermiers semblent plutôt satisfaits du personnel, mis à part quelques fontainiers qui ne reversent pas la totalité des recettes perçues au point

d'eau. Seules deux AUE (sur 20 réseaux affermés) posent problème. La Mairie a porté cette difficulté au niveau de la préfecture pour chercher une solution.

Certes, la maîtrise d'ouvrage communale a réalisé des avancées considérables ces dernières années dans le secteur de l'eau, mais la professionnalisation du service public n'en est qu'à ses balbutiements. Pour l'instant, les gestionnaires et les services techniques des mairies se focalisent sur le suivi des recettes et des redevances (taux de recouvrement de l'ordre de 95 % à Zè), mais très peu d'indicateurs techniques sont suivis, bien que les contrats d'affermage prévoient la remise de rapports techniques sur la base de modèles fournis.

Les fermiers découvrent leur métier d'exploitant de réseaux, et les services techniques découvrent leur responsabilité de gestionnaire de service public et de patrimoine. Par conséquent, les deux municipalités et ID prévoient d'engager une deuxième phase du projet qui se concentrera sur la professionnalisation des acteurs (mise en place d'un suivi technique et financier de l'exploitation, ajustement des contrats, suivi du patrimoine, suivi de la ressource...). Une expérience à suivre, qui, dès à présent, peut être répliquée dans d'autres communes du Bénin.

Contacts

- Michel Kpoyin, ID (Allada) : m.kpoyin@id-ong.org
- Nicolas Moreau, ID (Poitiers) n.moreau@id-ong.org – www.id-ong.org
- Saturnin Ago Sohou, maire de Toffo - saturninago@yahoo.fr - T. 229 97 86 64 85
- Joseph Dangbenon, maire de Zè Mairieze@gmail.com

Disparités d'accès et diversité des modes de gestion

Bien qu'irrigué par les deux Nil, le Soudan reste un pays dans lequel une grande partie de la population n'a pas accès à une eau potable. Malgré les évolutions des systèmes d'approvisionnement et de gestion des services depuis les années 1990, les modes d'accès à l'eau restent très inégaux entre les quelque cinq millions d'habitants.

Les différents conflits politiques au cours des années 1980-1990 au Soudan ont conduit à un afflux massif de population dans la capitale, Khartoum. Le système d'approvisionnement en eau de la ville, qui date des années 1950, n'avait pas été conçu pour une population aussi nombreuse. La disponibilité apparente de l'eau, avec la présence du Nil bleu, du Nil blanc et d'une nappe phréatique de qualité, ne doit pas occulter les problèmes d'accessibilité réelle liés aux défauts de gestion, à la vétusté et à l'absence d'infrastructures.

Les instances gestionnaires de l'eau existent depuis l'indépendance au Soudan, tout comme les premiers réseaux urbains, et leur évolution a suivi les aléas politiques du pays.

Avant 1994, deux institutions étaient en charge de la gestion de l'eau, la Rural Water Corporation (RWC) et l'Urban Water Corporation (UWC). L'adoption du fédéralisme en 1994 a engendré une réorganisation. Ces organismes ont fusionné pour former la National Water Corporation (NWC),

aujourd'hui Public Water Corporation (PWC), qui agit sous la tutelle du ministère de l'Irrigation et des Ressources en Eau. Elle délègue la gestion du service de l'eau aux 26 compagnies régionales, les State Water Corporation, créées en même temps que les États fédérés, qui sont en charge de la maintenance et de la création des équipements publics, de l'exécution des directives nationales et de la promotion des projets locaux.

La Khartoum State Water Corporation (KSWC) est la plus importante des ces compagnies et Khartoum bénéficie du plus grand réseau d'adduction du pays. Ce système repose originellement sur l'extraction et le traitement de l'eau des deux Nils. Aujourd'hui, sept stations de pompage alimentent le réseau central. Cependant, une importante partie de la population khartoumoise occupe les périphéries non connectées et dépend d'autres systèmes d'approvisionnement à partir de forages locaux et de revendeurs d'eau ou encore de micro-réseaux.

Du point de vue de l'approvisionnement (cf. encadré page suivante) et de la gestion du service, les changements apportés par la KSWC ont été importants.

La démarche de partenariat avec le secteur privé s'est développée tant au niveau de la réalisation des infrastructures qu'au niveau de la gestion des équipements, en particulier de la collecte des abonnements mensuels.

Trois niveaux de tarification selon le type de raccordement

Alors qu'auparavant celle-ci était effectuée par des employés de la KSWC ou des membres des administrations locales (comités populaires), l'ensemble des bureaux locaux délègue désormais en partie cette tâche à des opérateurs privés.

La tarification de l'eau à Khartoum se fait par abonnement mensuel, décliné en trois tarifs selon le type de raccordement de la mai-

son : 15 SDG (environ 4 €) pour une connexion de type 3 – maison traditionnelle, 25 SDG (environ 6,5 €) pour une connexion de type 2 – maison traditionnelle avec siphon, 45 SDG (environ 12 euros) pour les connexions de type 1 – immeuble ou villa. Le nombre d'abonnés a plus que doublé au cours des huit dernières années, ce qui imposait une certaine réorganisation du système de collecte.

Cependant, ces efforts se concentrent sur les entreprises, les hôtels et le secteur privé, qui relèvent d'une tarification spéciale, ainsi que les quartiers aisés, qui consomment des quantités d'eau importantes. Dans les quartiers connectés de 2e ou 3e classe, le recouvrement des abonnements mensuels est également délégué à des entreprises privées, mais l'efficacité reste limitée. D'une part les opérateurs ne sont pas toujours compétents, leur partenariat avec les bureaux locaux de la KSWC étant parfois basés sur des relations personnelles et non de réelles qualifications, d'autre part le taux

d'abonnés qui payent réellement chaque mois reste faible, surtout dans les quartiers très récemment raccordés à un réseau. En dépit de ces investissements importants, la moitié de la population khartoumoise ne dispose pas de l'eau à domicile, et même dans les quartiers desservis par le réseau formel, la qualité du service et de l'eau reste problématique ; les coupures, le manque de pression et les maladies sont fréquents.

Une desserte qui s'avère très inégalitaire

Le réseau formel nilotique dessert donc les trois centres urbains de Khartoum, Khartoum Nord et Omdurman, soit quelques 2 millions d'habitants. Néanmoins, au sein de ces quartiers, des différences de connexion existent et révèlent la capacité individuelle des habitants à améliorer leur accès à l'eau. Le choix de la connexion (type 1, 2 ou 3) est significatif mais aussi la présence de pompes et de réservoirs sur les toits afin de stocker l'eau en prévision des coupures ou de baisses de pression, ou encore l'utilisation de filtres ou de fontaine pour l'eau de boisson. Certains de ces systèmes, directement en lien avec les moyens financiers des ménages, entraînent des problèmes de pression chez les voisins non équipés. Ainsi, dans une zone desservie à la base par le même réseau public, de très fortes disparités apparaissent entre les maisons modestes et d'autres entretenant des jardins verdoyants ou un parc automobile.

Dans les périphéries de la ville, l'installation rapide et massive de populations majoritairement déplacées ou migrantes a provoqué un fort étalement urbain depuis les années 1990. Par manque de moyens ou de volonté, et compte tenu des tensions ethniques et politiques autour des déplacés, l'État



Laure Crombé

Le plan d'investissement de la KSWC

Depuis le début des années 2000 (nouvelle loi sur l'eau en 2000, lancement du vaste plan d'investissement en 2001), la KSWC a opéré dans deux directions principales : d'une part, la réhabilitation du réseau ancien et l'augmentation de la capacité de production à partir des deux Nils et de l'aquifère, avec la réhabilitation des stations et la création ex nihilo de deux nouvelles stations ; d'autre part, l'extension de réseaux dans les périphéries non desservies, avec le creusement de nouveaux forages, l'extension du réseau central dans les espaces proches et le développement de micros réseaux. En dix ans, la capacité totale de production a augmenté de 114 % contre 30 % pour la décennie précédente. Bien que la part du budget alloué à la KSWC par le ministère de la Planification et des Travaux publics diminue significativement, cette dernière continue ses efforts d'investissements: 95 millions de livres soudanaises (SDG) investis en 2008 contre 57 seulement en 2005 (soit 24,4 M€ en 2008 et 15 M€ en 2005).

¹ 1 euro = environ 3,8 SDG

n'a pas étendu le réseau d'adduction d'eau. Pendant longtemps et encore aujourd'hui, la majorité de ces espaces, parfois situés à plusieurs dizaines de kilomètres du Nil et des centres villes, dépendent de la nappe phréatique pour leur approvisionnement en eau. Des forages avec des réservoirs surélevés jalonnent les blocs d'habitation et constituent les principales sources d'eau. L'eau est vendue une première fois sur place aux revendeurs ambulants, les caros, qui se chargent de la redistribuer

dans les maisons. Le prix de revient varie généralement entre 3 SDG et 7 SDG pour un caro entier (soit entre 0,8 et 2 euros pour deux barils de pétrole soudés, soit 318 litres). Avec ce système un foyer dépense en moyenne 120 SDG par mois (environ 30 euros) pour s'approvisionner en eau et doit de surcroît limiter sa consommation.

Ces forages ont été construits au fur et à mesure de l'installation de la population dans le désert et bien souvent dans l'urgence. Aujourd'hui la majorité de ces infrastructures ap-

Remplissage des caros à Khartoum.

partient à la KSWC. Cependant leur construction a été pour un certain nombre d'entre elles le fait d'organisations internationales ou nationales, d'initiatives d'habitants aisés et ont souvent été gérées indépendamment par les comités locaux. Cette configuration initiale peut sembler uniforme mais les situations (prix, qualité de l'eau, fiabilité de la ressource, régularité...) varient fortement et dépendent assez largement de la volonté et de la capacité régulatrice des acteurs locaux.

Depuis les années 2000, des micros réseaux se développent progressivement dans les périphéries au gré des capacités locales ou des plans de la KSWC. Ils marquent une nouvelle étape hybride dans le service de l'eau à Khartoum. Calqués sur la norme standard du réseau avec desserte des habitations à domicile et robinet individuel, ces micros réseaux s'en détachent cependant, de par leur déconnexion au système central, leur approvisionnement par des forages locaux, et leur territoire de desserte restreint de un à trois blocs d'habitations. La majorité de ces réseaux sont l'œuvre de la KSWC

et adoptent de fait les mêmes normes tarifaires que le réseau central. Toutefois d'un micro réseau à l'autre, les modalités de gestion, de tarification et l'efficacité peuvent varier. Ils n'offrent pas tous un service permanent. A la différence du réseau central, certains ne fonctionnent que le matin et le soir. Les coupures induites par des pannes ou un manque de diesel dégradent également le service. Les caros sont alors à nouveau les distributeurs incontournables de l'eau. Cette variabilité dépend de l'efficacité des personnes en charge de la maintenance, de la rapidité de la KSWC à gérer les problèmes et de la présence ou non d'une force de pression locale.

Des opérateurs locaux aux stratégies divergentes

Une étude réalisée depuis 2009 dans quatre blocs d'habitations en périphérie ouest d'Omdurman permet d'illustrer ces évolutions et d'identifier ces trois phases d'évolution du service de l'eau : une phase de dénuement, une phase de gestion communautaire, et enfin le retour des investissements de l'État.

La période qui a suivi l'installation de la population, au début des années 1990, fut marquée par l'absence de système de distribution d'eau de proximité, le désinvestissement de l'État et la cherté de l'eau. Le quartier de Dar es Salam est une aire de relogement. Une partie choisie de la population qui vivait de façon informelle aux abords de la ville s'est vu expulsée et attribuée des terrains loin en périphérie dans le désert. Au final, l'installation légale des populations dans ces aires de relogement et le développement des services de base ne furent pas concomitants.

C'est dans ce contexte qu'est intervenue l'ONG Action contre la

faim (ACF). Le projet d'ACF comprenait l'installation d'un forage et d'un réservoir surélevé pour la vente d'eau aux caros et la mise en place d'un comité de gestion de l'eau. Un an plus tard, ce comité s'était transformé en une association indépendante enregistrée au ministère des Finances, l'Association pour l'eau, la santé et l'éducation dans les blocs 26, 27, 28 et 30 à Dar-es-Salam. Cet enregistrement a marqué le début de la phase communautaire pour la ges-

pement local, comme la réhabilitation d'écoles, des campagnes autour de la santé et de l'hygiène, le ramassage des déchets. Pour la réalisation de projets plus importants, l'association cherche des partenaires parmi les ONG ou autres organismes de coopération internationale. Elle a ainsi été, en 2004, à l'origine de la construction d'une seconde infrastructure pour l'eau, identique à la première, grâce au soutien du fonds social de développement de l'ambassade de France.

le fonctionnement de l'opérateur communautaire initial, puisque la demande des caros a baissé, donc les revenus de la structure aussi. L'argent des abonnements mensuels pour l'eau revient désormais à la KSWC qui ne le réinvestit pas sur le quartier. Malgré cette modernisation, l'association n'a pas souhaité arrêter son travail ni le fonctionnement du puits. D'une part parce que le bloc 30, dont elle est responsable pour l'eau, ne bénéficie pas du micro-réseau de la KSWC.



Les actions de sensibilisation à l'hygiène menées avec succès par l'Association pour l'eau à Dar-es-Salam témoignent de l'intérêt d'impliquer les populations.

tion de l'eau. La mission principale de l'association est de fournir de l'eau de qualité et à un prix abordable à la population des quatre blocs. Elle s'occupe donc de la gestion du forage, de son fonctionnement et de sa maintenance mais aussi de la vente de l'eau aux caros. Cela fait maintenant près de quatorze ans que l'association accomplit cette mission avec succès. Elle s'est imposée en tant que gestionnaire du service mais aussi en tant qu'acteur de développement du quartier. L'association réinvestit en effet les bénéfices de la vente de l'eau dans des projets de dévelop-

Elle a aussi mené d'autres projets avec les ONG Triangle et Catholic relief service.

Depuis 2008, dans les blocs 26, 27 et 28, un micro-réseau public de distribution d'eau à domicile a été installé et géré par la KSWC, indépendamment de l'association. Sa construction s'est faite en partenariat avec une entreprise privée. Ce réseau fonctionne selon les normes tarifaires de la KSWC, excepté que pendant deux ans l'abonnement était de 26 SDG au lieu de 16 SDG, la différence étant la part reversée à l'entreprise privée. L'arrivée de ce réseau perturbe

D'autre part, parce que l'association voulait s'assurer de la fiabilité du micro réseau avant de cesser son activité. Enfin, parce que les caros qui viennent chercher de l'eau aux deux forages communautaires desservent encore largement d'autres espaces non connectés. Cesser l'activité de revente d'eau signifie également ne plus avoir les capacités de mener d'autres projets de développement.

Depuis trois ans il y a donc deux systèmes de distribution qui se côtoient et se superposent dans les blocs 26, 27, 28 et 30 à Dar es Salam, ainsi que deux princi-

paux acteurs dans la gestion de ces systèmes. L'exemple du projet associatif contribue à souligner la réussite du projet d'ACF et la nécessité de baser les actions de développement sur l'implication de la population locale pour assurer une durabilité. Cependant, les échecs dans d'autres blocs proches viennent nuancer cette approche.

Le retour des investissements de l'État à travers le micro-réseau a d'une certaine façon modifié la gestion collective et créé certains conflits entre les différents acteurs. Aujourd'hui, l'articulation se joue entre l'association coopérative, née dans le but de gérer un puits lorsque l'État était totalement absent, le comité populaire qui se veut une instance administrative locale à laquelle la gestion de l'eau peut revenir, et la KSWC, le référent national. Les antagonismes entre ces trois sphères possibles de gestion se comprennent d'autant mieux au vu de l'histoire conflictuelle de la construction de ces espaces péri-urbains à Khartoum.

Les logiques d'exclusion des populations des zones de relogement ont soutenu la création de l'association, qui s'est positionnée en acteur phare du développement, de l'organisation du quartier et en palliatif des manques d'investissements du régime. Le dynamisme de cet acteur local a permis la mobilisation d'une partie de la population autour de projets d'amélioration des conditions de vie dans le quartier. Certaines de ses prérogatives lui sont aujourd'hui en partie retirées et cette nouvelle situation met son existence en péril.

Contact

Laure Crombé, doctorante en géographie,
CEDEJ Khartoum, Université de Paris-Ouest
Nanterre La Défense, Université de Fribourg
luria_erol@hotmail.fr

INFO PUBLICATIONS

Services d'eau et secteur privé dans les pays en développement. Perceptions croisées et dynamique des réflexions

Ouvrage collectif, sous la direction de Aymeric Blanc et Sarah Botton, AFD, 460 pages, avril 2011

La participation du secteur privé dans le domaine des services d'eau et d'assainissement a fait l'objet d'analyses d'une grande diversité, tant sur le plan disciplinaire qu'en termes d'espaces et d'échelles d'étude. Ces travaux de chercheurs et d'experts ont été essentiellement menés au cours de la période 1990-2000 pendant laquelle les réformes d'ajustement structurel ont ouvert la voie aux grands contrats de délégation dans les villes du Sud. Synthèse d'un programme de cinq années de recherche à l'AFD sur les partenariats public-privé, cet ouvrage interroge la pertinence des modèles de délégation. Il montre aussi comment évolue la perception – par les acteurs du développement (bailleurs de fonds, chercheurs, experts) – du rôle du secteur privé pour la fourniture de l'eau et de l'assainissement dans les pays en développement. Document disponible en ligne sur <http://recherche.afd.fr/>

Editeur/Diffuseur

AFD, 5, rue Roland Barthes 75598 Paris Cedex 12
• T. +33 1 53 44 31 31 • www.afd.fr

Agir pour l'eau et l'assainissement à Madagascar. Guide pratique pour les acteurs de la coopération décentralisée et non gouvernementale intervenant à Madagascar

Réseau Ran'Eau, pS-Eau, CITE Madagascar, janvier 2011, 47 p.

Parmi les acteurs engagés dans le domaine de l'eau à Madagascar figurent de plus en plus des entités non gouvernementales... Ces acteurs jouent un rôle prépondérant dans le développement du secteur mais se côtoient le plus souvent sans vraiment se connaître. Le réseau Ran'Eau recense les acteurs et actions non gouvernementales du secteur, organise des temps de rencontres et d'échanges, informe et propose un appui aux porteurs de projet. Le guide *Agir pour l'eau et l'assainissement à Madagascar* s'inscrit dans cette démarche. S'adressant aux acteurs non gouvernementaux, engagés ou désireux de s'engager sur des actions dans ce

domaine à Madagascar, il synthétise les informations utiles pour concevoir un projet de qualité, propose des ressources pour aller plus loin et invite à s'inspirer des expériences déjà menées. Principales questions traitées : les besoins prioritaires, le cadre législatif et institutionnel, comment insérer son action au sein des actions et programmes préexistants, les expériences dont on peut s'inspirer, quelles ressources mobiliser pour monter et financer un projet.

Le réseau Ran'Eau a également édité un recueil de 15 fiches actions intitulé *Actions eau et assainissement de la coopération décentralisée et non gouvernementale franco-malgache à Madagascar*. Ce recueil présente divers modes de gestion de l'eau potable ainsi que des réhabilitations d'équipements anciens ou l'installation de nouveaux, en milieu urbain et rural.

Tous ces documents sont téléchargeables sur le portail du réseau Ran'Eau sur le site du pS-Eau : rubrique Madagascar

Contacts

- En France : Vincent Dussaux, dussaux@pseau.org
- A Madagascar : Léa Rasolofson-Rajaonah, lea@cite.mg

Etude des financements et appuis accessibles aux collectivités locales marocaines en matière d'eau et d'assainissement

Fabienne Perucca, Kamel Bouhmad, Jeanne Martin Pilleux, pS-Eau, 82 pages, janvier 2011

Lors de l'atelier *Eau, assainissement et coopération décentralisée*, qui s'est tenu à Agadir en décembre 2008, les collectivités locales marocaines avaient exprimé un fort besoin d'information sur deux axes principaux : le financement et le renforcement de capacités. Le pS-Eau a donc répertorié les financements et les appuis accessibles aux collectivités locales marocaines en matière d'eau et d'assainissement. La première partie présente le cadre d'action des collectivités marocaines, la seconde présente les acteurs nationaux et internationaux agissant au Maroc sur l'appui au financement et à la formation des collectivités locales marocaines. Les modalités d'obtention de ces aides



sont également présentées pour chaque acteur. Document téléchargeable sur www.pseau.org
Editeur/diffuseur : pS-Eau, med@pseau.org

Programme d'appui aux initiatives de solidarité pour le développement – Sénégal

Bilan 2010 et perspectives

La cellule de coordination du Programme d'appui aux initiatives de solidarité pour le développement (PAISD) présente un bilan de ses activités fin 2010 et les perspectives pour 2011. Au Sommaire : le compte rendu du dernier comité de pilotage ; le point sur les investissements privés des migrants ; les résultats enregistrés illustrés par des exemples de projets ; la présentation des modèles d'infrastructures labellisés par le PAISD ; le bilan des actions de mobilisation des experts et volontaires de la diaspora ; une liste des centres d'accès aux technologies de l'information et de la communication. La cellule PAISD Sénégal a également réalisé une cartographie des 101 projets d'infrastructures de développement local financés depuis 2005 dans les secteurs de l'éducation et de la formation professionnelle, de l'hydraulique, de la santé et des aménagements agricoles.

Ces deux documents sont téléchargeables sur le site du PAISD : www.codev.gouv.sn

Editeur/diffuseur

• Cellule de Coordination PAISD, présidence de la République, secrétariat général, délégation à la réforme de l'Etat et à l'assistance technique, direction de l'assistance technique

106, rue Carnot - Dakar Plateau
T. +221 33 822 79 70 • datech@orange.sn

• Cellule relais en France : Sylvette Milin, pS-Eau
T. : +33 (0)1 53 34 91 22 • mlin@pseau.org



INFO LOI OUDIN ET 6^e FORUM MONDIAL DE L'EAU

La loi Oudin à la ville de Paris : une nouvelle procédure de demande de subvention

En application de la loi Oudin-Santin, depuis 2006 le conseil de Paris alloue chaque année un budget de 1 M€ à son dispositif de solidarité internationale dédié à l'eau et à l'assainissement. A travers trois appels à projets sectoriels, lancés en 2006, 2007 et 2009, la ville a déjà financé 30 projets d'accès à l'eau ou à l'assainissement dans des pays en développement, qui ont bénéficié à plus de 200 000 personnes.

Depuis début 2011, la ville de Paris a décidé de modifier la procédure d'appel à projets en vigueur depuis 2006 au profit d'un recueil en continu des demandes de subventions tel que c'est déjà le cas pour les autres secteurs. Le passage à un guichet ouvert devrait permettre d'instaurer un meilleur partenariat avec les demandeurs, d'ajuster plus finement la sélection aux crédits disponibles, et d'offrir une plus grande souplesse pour une efficacité accrue. Les associations françaises sont désormais invitées à déposer à tout moment leur demande de subvention sur le site web de la ville de Paris : www.paris.fr

Pour plus d'information sur la procédure et télécharger la note d'intention, rendez-vous à la rubrique Paris politique > Paris à l'international > Solidarité Internationale > Partager l'accès à l'eau : Paris solidaire.

Nouvelle loi de solidarité sur l'eau en France

La loi relative à la solidarité dans le domaine de l'alimentation en eau potable et de l'assainissement a été promulguée le 7 février dernier. Reposant sur une solidarité entre tous les consommateurs, ce texte crée un dispositif d'aides aux personnes ayant des difficultés à payer leur facture d'eau, notamment les ménages pour lesquels elle représente plus de 3 % de leurs revenus.

Promue par Christian Cambon, premier vice-président du Sedif et sénateur du Val-de-Marne, la loi du 7 février permet ainsi aux services publics d'eau et d'assainissement d'attribuer une subvention aux fonds départementaux de

solidarité pour le logement (FSL), à hauteur de 0,5 % du montant hors taxes des redevances perçues. Ce sont ces FSL, gérés par les conseils généraux, qui attribueront ensuite les aides aux familles concernées. Sans équivalent dans le monde, ce texte constitue une étape vers un premier droit à l'eau pour les plus démunis.

Lancement du processus politique des autorités locales et régionales du 6^e Forum mondial de l'eau

Lyon, les 30 et 31 mai 2011

Le prochain Forum mondial de l'eau, coordonné par l'Etat français, la ville de Marseille et le Conseil mondial de l'eau, se tiendra à Marseille du 12 au 17 mars 2012. Se fondant sur les résultats des réunions internationales précédentes, l'objectif de ce 6^e forum mondial est de développer et de déclencher la mise en œuvre effective de solutions concrètes par une série d'objectifs-cibles atteints dans un certain nombre de zones prioritaires. L'organisation du forum s'articule autour de quatre processus préparatoires : le processus thématique qui mobilise le plus grand nombre de partenaires ; le processus politique, articulé en trois processus (ministériel, parlementaire, autorités régionales et locales) ; le processus régional (Afrique, Amériques, Europe, Asie Pacifique).

Le Grand Lyon et l'agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse se joindront aux organisateurs du forum pour accueillir à Lyon, les 30 et 31 mai 2011, la réunion internationale de lancement du processus politique des autorités locales et régionales afin de leur permettre de réfléchir et d'agir ensemble sur les moyens de consolider leur rôle dans la gouvernance de l'eau et l'assainissement et de parler d'une voix plus forte au sein de la communauté internationale. Le pS-Eau interviendra sur le thème de la coopération décentralisée et l'extension des mécanismes de financements solidaires au côté du bureau des partenariats innovants du PNUD à Genève.

- Pour plus d'information : www.worldwaterforum6.org
- Ou contactez : secretariat@worldwaterforum6.org

INFO PUBLICATIONS pS-Eau

Concevoir et mettre en œuvre le suivi-évaluation des projets eau et assainissement

F3E, pS-Eau, Arene Ile-de-France, Guide méthodologique, février 2011, 65 pages

Le F3E, le pS-Eau et l'ARENE Ile-de-France, avec le soutien du MAEE, ont animé en 2009-2010 un groupe de travail composé de collectivités territoriales, d'agences de l'eau ainsi que d'ONG et d'une fondation, sur le thème du suivi-évaluation des projets dans le secteur de l'eau et de l'assainissement. Ce guide est le fruit de ces travaux collectifs. Il contribue à :

- outiller les acteurs non gouvernementaux pour piloter leurs projets sur l'eau et l'assainissement (des projets dont le nombre croît de façon importante depuis l'adoption de la loi Oudin-Santini);
- s'inscrire dans les engagements sur l'efficacité de l'aide et du développement;
- amener les acteurs à envisager les projets eau/assainissement dans une optique de mise en place d'un service public de l'eau et/ou de l'assainissement.

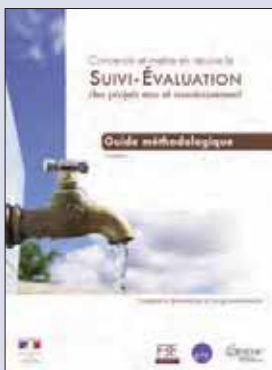
Des suites sont envisagées en termes de formation et d'accompagnement d'acteurs sur la base de ce guide. Document téléchargeable sur les sites web du pS-Eau, de l'Arene et du F3E.

**Actes – suivi-évaluation et coopération décentralisée en matière d'eau et d'assainissement : enjeux et pratiques**

Arene Ile-de-France, F3E, pS-Eau, 17 pages, janvier 2011

Les travaux du groupe cité ci-dessus ont fait l'objet d'une restitution le 26 novembre 2010, lors des V^e Rencontres des acteurs de la coopération et du développement durable organisée par la région Ile-de-France.

Les actes de cette rencontre sont disponibles sur les sites du pS-Eau et de l'Arene.

**Contacts**

- pS-Eau (www.pseau.org), Vincent Dussaux : dussaux@pseau.org
- F3E (<http://f3e.asso.fr>), Bruno de Reviere : b.dereviere@f3e.asso.fr
- Arene Ile-de-France (www.areneidf.org), Denis Dangaix : d.dangaix@areneidf.org

**Programme Solidarité Eau**

32, rue le Peletier
75009 Paris
tél. : 33 (0)1 53 34 91 20
fax : 33 (0)1 53 34 91 21
e.mail : pseau@pseau.org
internet : www.pseau.org

La lettre du pS-Eau n° 65

Responsable de la publication :
Pierre-Marie Grondin

Rédacteurs en chef :
Guillaume Aubourg
Céline Noblot

Ont participé à ce numéro :
Emmanuelle Brissard
Laure Crombé
Denis Desille
Jean-François Mangelaire
Nicolas Moreau
Philippe Mouton

Conception graphique,
réalisation : Solange Münzer
Impression : Panoply